

# **Note explicative sur les techniques végétales mises en place dans le programme de réhabilitation des décharges brutes**



***Communauté des Communes du Canton de Lembeye***



# Les opérations de végétalisation ont consisté à :

↳ Ensemencer manuellement chaque site avec un mélange herbacé dense (20 g/m<sup>2</sup>) et approprié au maintien de la terre sur les fronts pentus.

***Composition du mélange : Féтуque élevée (60%), Ray Gras anglais (17,5%) Dactyle (17,5%) et Trèfle blanc (5%)***

↳ Mettre en place sur les fronts pentus des boutures de saules prélevées sur sites (Saule roux et Saule marsault).

↳ Planter des haies à base d'essences arbustives autochtones.

***Composition des haies sur les premiers sites traités :***

***420 plants en racines nues répartis en 7 essences différentes avec pour chaque plant la pose d'un paillage biodégradable, d'un tuteur bois et d'une protection anti-gibier.***

***Fusain d'Europe, Cornouiller sanguin, Noisetier, Sorbier des grives, Alisier torminal, Prunellier sauvage, Saule pourpre.***

## **Composition des plantations sur le site de**

### **Lembeye « Bois de ville » :**

***Travail en collaboration avec l'Association « Arbre et Paysage 32 » spécialisée notamment dans la mise en place et le suivi des haies bocagères.***

***- Haies périphériques en limite du site : 250 plants en racines nues répartis en 13 essences différentes avec paillage plastique noir linéaire pour diminuer l'arrosage et l'entretien.***

***Cornouiller sanguin, Troëne des bois, Aubépine monogyne, Prunier myrobolan, Viorne lantane, Prunellier sauvage, Erable champêtre, Néflier, Chêne pubescent, Noisetier coudrier, Fusain d'Europe, Tilleul des bois, Merisier.***

***- Haies centrales et boqueteaux à l'intérieur du site : 70 plants en godets, répartis en 7 essences différentes, pour matérialiser et stabiliser l'ancien front de pente des déchets et former des boqueteaux.***

***Orme champêtre, Erable champêtre, Alisier torminal, Poirier franc, Frêne commun, Chêne vert, Cormier.***

# **Objectifs recherchés par la mise en place de ces techniques végétales :**

**Les systèmes racinaires des végétaux (graminées et ligneux) permettront de stabiliser les fronts instables de ces talwegs en U et en V et favoriseront également le captage des eaux pluviales.**

**En se développant, la végétation compensera sur les premières années le manque de compacité de la terre rapportée. Les accès aux sites, souvent très limités, n'ont pas permis aux pelles mécaniques d'intervenir sur tous les fronts pour compacter correctement la terre.**

**Après 3 à 4 saisons végétatives, cette végétation sera intégrée dans le système paysager et bocager. Elle formera ainsi une barrière naturelle qui remplacera à terme les clôtures installées sur chaque site pour éviter de nouveaux apports de déchets.**

**De plus, nous avons constaté au cours de l'année 2001 l'apparition d'une espèce végétale très envahissante, la Renouée du Japon (*Fallopia Japonica*) sur plusieurs décharges : Lalongue, Monassut-Audiracq (quartier Yantes), Monassut-Audiracq (quartier Grangé) et Gerderest.**



*Lalongue (juillet 2002) : le haut de la décharge et toute la bordure de route sont envahis par la Renouée. Elle s'est développée très fortement après les passages des broyeurs d'accotement, en direction des habitations proches (80 m) et plus loin vers le village.*







Gerderest (juillet 2002) : avant les travaux de réhabilitation, les dépôts et brûlages de déchets sur cette décharge ont favorisé, en l'espace d'un an, l'apparition et l'envahissement de l'ensemble du site par cette espèce.





**La Renouée du Japon (espèce asiatique introduite à la fin du 19ème siècle) présente la faculté de se développer sur des sols perturbés, voire pollués par des déchets toxiques ou des brûlages excessifs (décharges sauvages, terrains vagues...).**

**Son développement ne peut être entièrement stoppé par les produits phytosanitaires autorisés. Elle les assimile et les transforme parfois comme des engrais.**

**Sa stratégie de compétitrice lui permet de concurrencer la végétation herbacée et arbustive aux alentours. Elle évolue donc rapidement en un peuplement mono-spécifique, peu favorable à la biodiversité.**

**Le risque pour notre secteur est qu'elle atteigne nos cours d'eau, comme dans la vallée du Rhône où des kilomètres de berges sont colonisés. Elle ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore aquatique et terrestre. De plus, son système racinaire (rhizomes) ne maintient pas le sol ce qui favorise l'érosion de ces derniers ainsi que des berges, notamment en bord de cours d'eau.**



**Plusieurs études sur son comportement mais aussi sur les méthodes et moyens de limiter son envahissement sont menés depuis plusieurs années en France et à l'étranger (Angleterre).**

**Au niveau national, plusieurs organismes travaillent sur ce sujet et notamment l'Université de Grenoble (M. MARIGOT et M. PAUTOU), le GEHMEC de Lyon en collaboration avec la Compagnie Nationale du Rhône (M. LAYDIER), la DDTM des Vosges et les Agences de L'eau dans le cadre d'études inter-agence (Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse).**

**Conscients de l'intérêt de maîtriser ou plutôt d'éviter son développement, nous avons appliqué une procédure de lutte contre sa colonisation, en s'appuyant sur la méthode de l'Université de Grenoble. Ces travaux pourront d'ailleurs servir d'expérience sur notre secteur.**

## La méthode a consisté à coupler deux opérations :

### ↳ La lutte chimique avant et après les travaux de nettoyage et de terrassement :

**2 à 3 traitements (à base de glyphosate), espacés de 2 mois, avant que la plante n'atteigne 1,20 mètre de haut. Les rémanents furent broyés avant le début des travaux de terrassement.**

**2 traitements/an sur les repousses à l'issue des travaux sur 3 à 4 saisons végétatives selon les sites.**

### ↳ La mise en place d'une végétation autochtone à croissance rapide :

**L'objectif est d'occuper rapidement et à terme les espaces que nous avons ouverts et mis en lumière pour effectuer correctement les travaux de nettoyage et d'enlèvement des déchets. Une reprise rapide de la végétation est donc nécessaire, pour éviter que des rhizomes de Renouée, encore présents et vivaces sous terre, ne forment de nouvelles tiges aériennes, capables d'envahir le site, fermer le milieu et coloniser les secteurs alentours.**



**Comme beaucoup de plantes envahissantes, la Renouée du Japon est une espèce de lumière.**

**Le moyen le plus sûr de lutter contre son envahissement, après les travaux, est donc de la mettre en concurrence sur le plan de la lumière. Elle se développe plus difficilement à l'ombre.**

**Les couches importantes d'argile et de terre végétale terrassées sur les sites concernés n'ont pas empêché l'apparition ou la réapparition des « rémanents » de Renouée, mais elles ont permis de limiter, dans un premier temps, leur expansion rapide.**

**Le traitement chimique des tiges aériennes de Renouée a évité qu'elles ne concurrencent et prennent le dessus sur la végétation autochtone implantée.**

**« Cet accompagnement chimique sélectif », sur les 3 à 4 premières saisons végétatives, a permis au couvert arbustif mis en place de s'enraciner correctement et de former une zone d'ombre suffisante pour limiter le développement et l'expansion de cette espèce.**

**Depuis leur mise en œuvre, ces techniques font l'objet d'un suivi et d'une analyse des résultats par le technicien rivière de la Communauté des Communes.**

**Des interventions régulières ont notamment été exécutées sur le site de Lalongue, où les fossés de dérivation des eaux n'ont pu être creusés que dans les zones fortement colonisées par la Renouée. Certains rhizomes ont donc été « fracturés » ce qui a favorisé, au printemps 2003, l'apparition des nouvelles tiges.**

**Au printemps 2007, la végétation implantée a atteint une hauteur moyenne de 3 mètres. Elle forme désormais une zone d'ombre qui couvre toute la surface colonisée à l'origine par la Renouée.**

**On constate en fait que le pied mère de la Renouée est toujours existant mais son développement est nettement restreint.**

***L'objectif de limitation de son développement semble à ce jour atteint, c'est pourquoi aucun traitement n'a été réalisé depuis le printemps 2007.***



***Depuis leur mis en œuvre, ces techniques font l'objet d'un suivi et d'une analyse des résultats par le technicien rivière de la Communauté des Communes.***